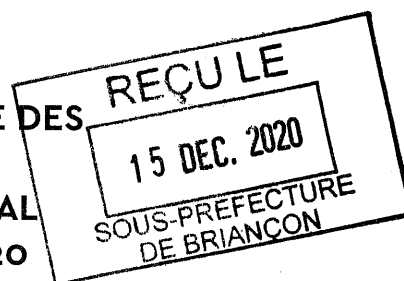




7-5-1 papier

N° DEL 2020.12.09/171

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS N°4  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 DÉCEMBRE 2020**



**Thème : PATRIMOINE**

**Objet : Programme de  
restauration des  
fortifications Vauban  
UNESCO – Travaux  
d'urgence remparts  
ville haute tranche 2/2  
- Demandes de  
subventions.**

**Convocation :**

**Date :** 03/12/2020

**Affichage :** 03/12/2020

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 30

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 33

Le **mercredi 9 décembre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1<sup>er</sup> étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

**Étaient Présents :**

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUŞ, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

**Étaient représentés :**

Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;  
Sandrine CORDIER donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;  
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

**Absents excusés :**

Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER, Florian DAZIN.

**Secrétaire de séance :** Émilie DESMOULINS

## Rapporteur : **Éric PEYTHIEU**

La ville de Briançon est dotée de sa première enceinte défensive à la fin du 14<sup>e</sup> siècle, complétée au 16<sup>e</sup> siècle, d'un ouvrage à corne, œuvre de Lesdiguières. Cette enceinte médiévale, devenue obsolète, est modernisée et complétée par une enceinte bastionnée légère à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Ce système défensif que Vauban qualifiera de « faible et mal bâti » en 1692 est alors agrandi et développé en profondeur entre 1693-1704.

L'ensemble de ces ouvrages donne à l'enceinte de la ville l'allure qu'elle conserve encore aujourd'hui, à quelques détails près (perçement de la porte Dauphine, modification du glacis nord...).

Ces remparts, sont restés propriété de l'Etat et affecté au Ministère de la Défense jusqu'à leur cession à la ville en 1978. Classés Monuments Historiques en 1979, ils constituent un témoignage unique des principes de l'architecture militaire des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles adaptés à un site de montagne qui leurs valent une inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 2008 au titre des fortifications de Vauban.

Ces ouvrages présentent aujourd'hui des signes de grande fragilité, constatés au cours d'effondrements récents et leur dégradation, liée notamment au manque d'entretien régulier, nécessite des interventions urgentes, pour assurer la sécurité des personnes et des quartiers de la ville haute (fonction de soutènement) et leur conservation (témoin historique et patrimonial).

Les remparts de la Ville Haute ont fait l'objet d'une première étude préalable globale, réalisée en 1995 par François BOTTON (ACMH), actualisée et complétée par une nouvelle étude réalisée en 2012 par Michel TRUBERT (ACMH), afin de tenir compte de l'évolution des désordres et de définir un programme de restauration chiffré et phasé sur la base d'un état sanitaire réactualisé intégrant le traitement des terrasses des ouvrages.

Depuis 2012, de multiples travaux de restauration des fortifications et d'aménagement des espaces publics ont été réalisés, contribuant à la préservation du patrimoine militaire classé au titre des Monuments Historiques et labellisé au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO : sections de remparts de la ville haute, place d'Armes, place Eberlé, pont et porte de Pignerol, place Général Blanchard, murs du jardin du Gouverneur ...

Suite à la constatation de désordres et d'effondrements intervenus au courant de l'année 2019, le compte-rendu de visite des services de la DRAC du 23 mai 2019 proposait des dispositions de mise en sécurité, d'étaisements et de travaux urgents. Le parti de restauration consistera essentiellement en une stabilisation et une restauration des ouvrages dans leur configuration actuelle, tout en traitant les causes des désordres. Il s'agit avant tout d'assurer la sécurité du public et la conservation des ouvrages. La mise en œuvre des interventions sera priorisée et phasée selon le degré d'urgence des travaux.

Afin de répondre à la nécessité de réaliser ces travaux d'urgence, une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée par la commune début 2020 fournissant au maître d'ouvrage un premier estimatif du coût de ces interventions et lui permettant d'effectuer une demande de subventions à ses partenaires. Or, au terme de la phase avant-projet définitif (APD), le coût des travaux s'est vu doublé, passant de 400 000€ à 800 000€ HT. Il a donc été décidé par la maîtrise d'ouvrage de scinder l'opération en deux tranches comme suit afin d'échelonner les travaux et les coûts sur deux exercices budgétaires :

**Zone d'intervention de la phase 1** (travaux et demande de subvention 2020) :

1. **Fausse braie au-dessus de la Porte d'Embrun (F1-F2)** : effondrement du parapet nécessitant la restauration des ouvrages ;
2. **Pont de la Porte d'Embrun** : basculement du parapet Nord nécessitant une restauration et remplacement du platelage en bois (travée 4/5)
3. **Porte de Pignerol – Bâtiment G** : basculement du mur d'échiffre de l'escalier nécessitant un étaielement.
4. **Contre-garde du Front d'Embrun au droit du parking Jean FREUND (H3 – H4)** : effondrement du mur d'escarpe nécessitant une restauration des ouvrages.
5. **Contre-garde du front d'Embrun surplombant l'école des Artaillauds (H1 – H2) zone B** : chutes de pierres liées à la dégradation du mur d'escarpe nécessitant une restauration des ouvrages.

**Zone d'intervention de la phase 2** (travaux et demande de subvention 2021) :

1. **Fausse braie au-dessus de la Porte d'Embrun (F3-F4)** : ruine des traverses et effondrement de parapets nécessitant une restauration des ouvrages
2. **Porte de l'enceinte du corps de place C10 (front d'Embrun)** : suite à des infiltrations dans les maçonneries, une vérification du système d'évacuation est envisagée.
3. **Porte de l'enceinte du corps de place C5 (front de la Durance)** : basculement du parapet nécessitant une mise en surveillance.
4. **Contre-garde du front d'Embrun surplombant l'école des Artaillauds (H1 – H2) zone A** : chutes de pierres liées à la dégradation du mur d'escarpe nécessitant une restauration des ouvrages,
5. **Chapelle des Pénitents** : ruine des murs de la nef nécessitant une dévégétalisation, une purge et une stabilisation des arases.

Le montant d'opération de la phase 2 honoraires compris est estimé à 450 000€ HT

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DRAC (40%)	180 000.00 € HT
Département (20%)	90 000.00 € HT
Région (20%)	90 000.00 € HT
Ville (20%)	90 000.00 € HT
Total	450 000.00€ HT

**Ceci exposé,**

**Vu** les travaux de la commission Culture, Patrimoine & Tourisme, réunie le 1<sup>er</sup> décembre,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE DEL 2020.12.09/171

PUBLIÉ LE **14 DEC. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Arnaud MURGIA.

